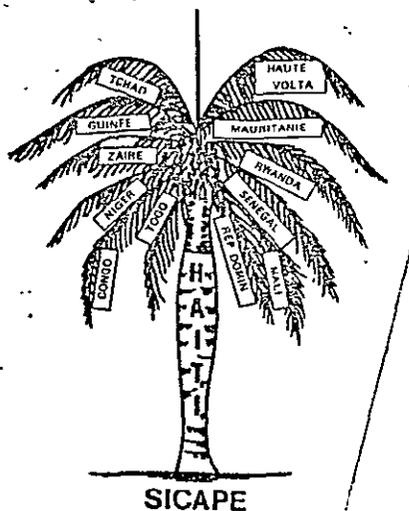


PN-RAV-114
45414



SEMINAIRE INTERNATIONAL
SUR LE CREDIT AGRICOLE
AUX PETITS EXPLOITANTS
DU 9 JANVIER AU 4 FEVRIER 1984
PORT-AU-PRINCE, HAITI.



SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE CREDIT AGRICOLE

AUX PETITS EXPLOITANTS

du 9 Janvier au 4 Février 1984

(BCA) BUREAU DE CREDIT AGRICOLE / AGENCE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

THEME

EXPOSE DE DEUX SYSTEMES DE CREDIT

CREDIT O.D.N. FACE AU CREDIT DU BCA

PAR : LOUIS MICHEL CHERELUS

AGENT LOCAL DE LA PLAINE DU NORD

EXPOSE DE DEUX SYSTEMES DE CREDIT

CREDIT O.D.N FACE AU CREDIT DU B.C.A

Une institution de crédit, digne de ce nom, doit tout en visant à la production agricole, tendre vers l'autosuffisance. Il faut toujours que ses revenus dépassent des dépenses afin d'assurer longue vie au service du petit planteur. Cependant, le succès d'un tel crédit dépend d'un ensemble de facteurs qui pourraient se réduire à deux principaux.

1- Une bonne gestion du capital à investir par un personnel bien éclairé.

2- Une clientèle bien choisie à former et à orienter dans le cadre d'un programme bien déterminé.

Voilà pourquoi et comment, tenant compte de nos expériences du passé à l'O.D.N, il est d'une importance capitale pour nous autres d'établir un parallèle entre le crédit accordé au sein de l'O.D.N et le crédit du B.C.A.

1- Avant de vous soumettre messieurs les séminaristes mon exposé préparé en la circonstance, il importe brièvement de dire ce qu'est l'O.D.N.

L'O.D.N n'était et n'est autre qu'un organisme de développement qui a pour mission de revaloriser l'agriculture dans les régions du nord-est; tout en améliorant les voies de pénétration, en favorisant l'arrosage et le drainage des terres en certains endroits et en distribuant également de l'eau potable à la masse paysanne c'était ça l'objectif primordial de l'O.D.N. Or l'étude des enquêtes menées dans certains coins de la région faisait clairement voir que nombre de parcelles très fertiles se trouvaient abandonnées en raison du fait que leurs n'avaient pas la possibilité de les travailler. Tous, nous savons que pour revaloriser l'agriculture l'élément le plus important c'est la terre voilà pourquoi au sein de l'O.D.N on avait pensé à donner naissance à un volet de crédit pouvant aider les démunis sans pour autant adopter un système de crédit déjà établi qui faciliterait une bonne gestion du capital qu'on aura à investir. Car, pour cet organisme il s'agissait avant tout d'emblaver plus de parcelles possibles le reste importait peu.

L'objectif du crédit rural c'est de toucher au mieux le petit planteur; ce dernier n'étant pas éligible au crédit bancaire qui n'est accessible qu'aux planteurs à forts revenus. En effet, la connaissance des données nous prouve qu'à l'O.D.N on ne faisait que des prêts indivisuels. Et, de telle expérience n'aura pas été fructueuse pour cet organisme qui, non pas sans grand peine se révèle impuissant pour contrecarrer la déchéance presque totale de son capital sans pouvoir enfin de compte parvenir à remédier à cet état de chose.

Il est bien clair que le crédit individuel sous divers angles présente certains avantages quant à la soumission de la demande en passant par l'approbation jusqu'à la réalisation du prêt; tous ceux-ci se passent sans aucune difficulté. Mais quand on sait que les prêts individuels n'ont aucune couverture pour mieux dire aucune garantie, en raison du fait que le petit planteur dans la majorité des cas ne dispose en réalité d'aucune pièce prouvant sa possession. Autant dire que le petit planteur ne travaille que pour au possible subvenir à ses besoins 6 à 9 mois /12 voila pourquoi; qu'il lui est presque impossible d'honorer ses dettes, et, en dernier ressort il ne lui reste qu'à s'évader ou même à se faire passer pour une autre personne sous d'autre identité.

Le problème devient d'autant plus crucial encore quand on sait que pour 100 prêts individuels consentis il faut de temps à autre être en contact avec 100 personnes. Or, la supervision ne résume en aucun cas le dur labeur d'un agent de crédit authentique qui doit s'occuper de toute série de chose pour être à jour. Plus loin encore on retrouve 100 clients individuels avec 100 programmes variés ce qui entrave toute tentative de formation massale, toute transmission de message. Résultat porte-feuille médiocre (porte-feuille que l'on peut estimer à une valeur approximative de 400.000 gdes pour un effectif de 1214 clients pour la zone 3 (Plaine du Nord ce qui représente en moyenne 16 à 17% du crédit total de l'O.D.N.) Remboursement peu probable ou incertain.

2- A l'opposé nous retrouvons le B.C.A qui ne donne en majorité priorité qu'aux prêts collectifs. L'intérêt est de taille puisqu'une institution de crédit comme le B.C.A ne doit en aucun cas perdre de vue son capital. Autant dire que tout mouvement de fonds doit être filial d'une bonne planification. Si le leitmotiv actuel du B.C.A c'est la viabilité, il va s'en dire que tout doit se faire suivant un plan de travail bien conçu avec des programmes bien équilibrés. Le B.C.A en tant qu'une institution qui tend vers l'autosuffisance doit pouvoir s'évertuer de façon à avoir une clientèle bien structurée et bien cadrée donc une clientèle homogène, une clientèle représentée par des sociétés dont la formation suit un rythme uniforme. A ce stade, la transmission d'un message, la communication d'une décision des instances supérieures et voire la diffusion d'un programme à caractère éducatif deviennent alors chose des plus simples puisque le regroupement des sociétés ne présente aucun handicap. Il est d'ailleurs d'autant plus facile de toucher 100 sociétés que de toucher 50 clients individuels et on a même tendance à croire dans la plupart des cas que les membres de certaines sociétés pourront être considérés comme des pièces montées en série facilitant ainsi le bon déroulement des opérations au sein de l'agence. Il est aisé ici de bien comprendre que le B.C.A cherche de mieux en mieux à ne pas traiter qu'avec des clients qui sont formés à l'école du B.C.A au moyen des cercles d'études contrôlées et continues par le biais de son employé de terrain qui lui même suit l'évolution moderne prêchée et encouragée par ses chefs hiérarchiques.

Il est en quelque sorte insolite de rencontrer une société dont les membres ne se connaissant pas, par ce qu'au premier abord, ils doivent tous savoir que la garantie de toute société c'est la caution mutuelle. Ils doivent pouvoir s'entraider et c'est ce qui explique même l'intérêt pour chacun d'eux de chercher à bien connaître ses confrères jusque dans les moindres détails, chacun est sensé considéré comme étant un superviseur pour les autres allégeant ainsi la tâche de l'employé du B.C.A tout en garantissant le remboursement futur. Des fois même on rencontre des cas où un membre d'une société passe de vie à trépas et que la société arrive à la date prévue à liquider l'intégralité de ses dettes utilisant uniquement les principes de la caution mutuelle et ce n'est que par ainsi seulement que l'agent de crédit authentique pourrait parvenir à faire équilibre dans la balance actuelle du B.C.A.

Cet exposé n'est que le résultat de nos expériences; le droit revient maintenant aux analystes de conclure pour nous s'il y a lieu.

Louis Michel Chérélus

Séminaire sur la Distribution et
l'Administration du Crédit au Petit Planteur
. Hotel Plaza - Holiday Inn
26 janvier - 20 février 1981

Mardi 27 Janvier 1981

L'Evolution du Crédit Agricole en Haiti
Rodini Conte, Directeur du BCA

I.- INTRODUCTION

Haiti en passant dans les conditions que nous savons du statut de colonie à l'état de nation libre et indépendante, a connu un bouleversement radical de son économie. En effet celle-ci a l'époque de St. Domingue dépendant d'une part du régime privilégié accordé par le pacte colonial et d'autre part de l'agriculture dite de "plantation". A partir du 13 novembre 1903 tout fut renversé. Le commerce national extérieur rentra d'emblée dans le système de la libre concurrence. En même temps s'ouvrit à l'intérieur du pays une lutte sourde pour l'appropriation du sol. D'abord les affranchis, connaissant déjà les avantages que procure la propriété du sol, avaient commencé, bien avant 1804, à recueillir l'héritage des colons exilés ou tués. Les "nouveaux libres", se rappelant encore du travail éreintant de la terre, préféraient fuir les "habitations" pour se constituer "marron" ou pour "entrer en ville". Le nombre devait être si important que différentes mesures furent prises, dès l'administration de Toussaint, pour "reprimer le vagabondage" en "refoulant" dans les campagnes tous ceux qui dans les villes ne pouvaient pas justifier un emploi. Ces anciens esclaves, devenus paysans par la force des choses et des lois se sont efforcés depuis à s'approprier un bout de terre qu'ils "fécondent de sa sueur et de son sang".

L'histoire ne nous a pas rapporté aucune disposition pertinente pour rendre la mesure efficace, sinon la nomination des inspecteurs de culture pour réprimer le vagabondage dans les campagnes. Si aucun moyen n'a été mis systématiquement à la disposition des agriculteurs pour les aider à exploiter rationnellement et économiquement leurs terres, on doit toutefois reconnaître que nos différents gouvernements se sont toujours intéressés au développement de l'agriculture en cherchant des solutions plus ou moins heureuses suivant l'équipe au pouvoir ou suivant la pression des différents secteurs politiques. Cependant les politiciens, sous Boyer comme sous Geffrard ou Dartiguenave se sont servi du Code rural pour manoeuvrer les gouvernements. C'est le Code Rural François Duvalier qui le premier a prévu pour le développement de l'agriculture l'instrument qu'est le crédit agricole.

Le Bureau de Crédit Agricole a été créé en vertu des prévisions du Code.

Sans vouloir faire l'histoire de toutes les mesures prises de Toussaint Louverture à ce jour, il peut être rappelé que d'après Dantes Bellegarde c'est Geffrard qui introduisit la notion du "crédit agricole" en Haiti en mettant à la disposition des planteurs, sous certaines conditions, des machines pour la préparation du coton. Plus tard, toujours sous Geffrard, mais sur l'initiative du Corps Législatif, fut voté en juillet 1859 une Loi créant une "Banque agricole de dépôt et de prêt" au capital de cinq millions de gourdes. Il est prévu que la "Banque fera des avances de fonds (à 10% l'an) aux agriculteurs de toutes les conditions, aux entrepreneurs de culture, après rapport favorable de l'inspecteur de culture et du Haut Conseil d'agriculture". Comme l'histoire n'a pas rapporté les opérations de cette banque il y a tout lieu de croire qu'aucune suite ne fut donnée à la loi.

De son côté Louis Joseph Janvier s'inspirant de ce qu'il a vu en Europe (les banques populaires du type Schultze - Delitsch et les caisses Raiffeisen) de retour en Haïti ne cessa de prêcher l'épargne, à la campagne, dans les villes, dans les écoles. Il écrivit " Si le travail est la base de la liberté, l'économie est la source de l'indépendance". ou encore "C'est dès l'école qu'on doit enseigner au futur citoyen l'amour de l'épargne". Poursuivant son raisonnement il conclut "sans épargnes, la société ne peut pas accumuler le capital nécessaire pour entreprendre les grands travaux utiles à l'organismes collectifs*.

Depuis les seuls concours que les pouvoirs publics semblent apporter effectivement aux agriculteurs consistent en des distributions d'outils aratoires et de semences le jour de la fête de l'agriculture ou le jour des fêtes paroissiales.

BANQUES

Les banques commerciales établies en Haïti n'accordent pas de prêts au secteur primaire. Quand certaines de leurs opérations sont baptisées "prêts agricoles*", ce sont des prêts accordés à certains industriels pour leurs entreprises agro-industrielles, ou à des citoyens pour l'achat de certaines machineries (moteurs, moulins) peut être des tracteurs et trailers ou même des véhicules affectés à une entreprise rurale à caractère agricole. Les prêts strictement agricoles sont rares.

A deux reprises en 1910 et en 1917 des tentatives furent faites pour établir au sein de l'ancienne Banque Nationale de la République d'Haïti une section spéciale pour desservir le secteur agricole. Ces tentatives n'ont été que des velléités sans lendemain. Un "service de crédit supervisé" fut même créé en 1960 mais ne devint jamais opérationnel.

Cependant vers les années 69, en vue de relancer la culture de la canne à sucre dans le Nord, où venait de s'installer une centrale sucrière la BNRH a signé un protocole avec le BCA pour le financement des petits planteurs intéressés à la culture de la canne. En vertu de ce protocole les petits planteurs adressaient leurs demandes à travers le BCA, tandis que les plus gros s'adressaient directement à la BNRH contre prêt hypothécaire. Le programme a fonctionné pendant quelques cinq ans.

INCAI et le "Compte Spécial d'Investissement"

Il a fallu attendre 1951 avec la création de l'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel (INCAI) pour qu'un système structuré de crédit fut établi en vue de desservir l'agriculture nationale.

Inauguré en 1952 l'Institut devait financer comme son nom l'indiquait l'industrie, en particulier "l'industrie touristique", c'est-à-dire la construction, d'hôtels et l'agriculture. Entre autres objectifs il devait "promouvoir l'introduction des techniques modernes dans l'agriculture et l'industrie" et "rendre le crédit plus accessible aux petits producteurs".

Cependant pour une raison ou une autre le Département de l'Agriculture, responsable de la politique générale en matière agricole et l'INCAI n'ont pas réussi à conjuguer leurs ressources pour promouvoir efficacement l'agriculture. Au Département de l'Agriculture on pensait de préférence que l'Institut lui était trop éloigné de corps et d'esprit pour en tirer profit. En effet l'INCAI était logé dans le même édifice que la BNRH, et son cadre dirigeant était tiré de cette dernière enfin les deux institutions étaient coiffées du même Conseil d'administration.

En fait bien que crée pour "rendre le crédit accessible aux petits producteurs" les conditions d'attribution d'un prêt étaient trop proches de celles d'une banque classique pour que le commun des agriculteurs puisse en bénéficier. Quand même l'action de l'INCAI dans le secteur agricole avait démontré que l'agriculteur n'était pas indifférent au crédit institutionnel. Il faut signaler toutefois qu'en collaboration avec certains agronomes de district l'Institut a pu relancer avec un certain succès, en particulier à St. Marc et à Port-de-Paix, la culture de la figue-banane. Les planteurs acceptaient les prêts de l'Institut sous le contrôle et l'assistance de l'agronome de district.

Malgré cette politique et en dépit de quelques prêts accordés à des particuliers pour l'agriculture et la mise en route de certains projets intéressants du type qualifié "fermento" de l'ancienne compagnie "SHADA" mise sous la tutelle de l'Institut, savoir: production et traitement du sisal, de l'ananas, du sésame, du grapafruit, du cacao, du café, de l'hévéa, l'exploitation de la forêt des pins et d'une usine sucrière, l'organisation de coopératives: tannerie, cordonnerie, beurrerie, café lavé, l'Institut ne fut pas mieux apprécié. N'ayant pas de succursales en province, il fut totalement ignoré des ruraux. Bien que bénéficiant de l'appui d'un certain secteur du pouvoir public, la politique de crédit de l'Institut, à tort ou à raison, n'eut pas l'avantage de répondre à l'attente de certains intellectuels et hommes politiques. Après à peu près huit années de fonctionnement l'Institut fut liquidé et remplacé en 1961 par l'Institut de Développement Agricole et Industriel ou IDAI.

COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT (INCAI)

La loi du 17 décembre 1959 avait créé un fonds spécial dénommé "compte Spécial d'Investissement" dont l'INCAI était le dépositaire. Le compte avait pour but de "faciliter le financement des entreprises haïtiennes utilisant les matières premières d'origine locale".

D'après cette loi les entreprises financées pouvaient recevoir des prêts à moyen et à long termes (15-20 ans) au taux variant de 4 à 9% l'an. Le montant du prêt accordé ne devait pas dépasser 60% de la valeur des immeubles et 30% de celle des meubles et de l'équipement donnés en garantie. Sauf dans des cas spéciaux "les avances du Compte Spécial ne devront dépasser 75% des coûts de construction et d'équipement", le "compte" ne finançait pas les frais de fonctionnement.

A la liquidation de l'INCAI en 1961 le "compte" fut fermé mais les "fonds" qui l'alimentaient furent transférés au profit de la nouvelle institution, l'IDAI et sert à former son capital social.

I.D.A.I

L'IDAI a été créé en 1961 et a remplacé l'INCAI. Sa loi organique a été depuis remaniée en deux fois. Il est maintenant une institution entièrement autonome. Son capital social autorisé est de ₡ 50.000.000 dont plus de la moitié est entièrement versée. Ce capital est constitué par un apport initial de la Banque Centrale et du Trésor de ₡ 5.000.000. Il est libéré au fur et à mesure par les produits de la taxe sur les articles de luxe importés, les taxes sur les primes d'assurance et les valeurs désaffectées du *Fonds Spécial d'Investissement*.

De plus l'IDAI a reçu plusieurs prêts de la Banque Interaméricaine de Développement à travers la Banque Centrale pour le financement de certaines activités spécifiques. L'IDAI conduit trois grands programmes de prêts: 1) il encourage le développement industriel, 2) il a un programme dit "autres prêts aux agriculteurs" et 3) un programme de "crédit supervisé" destiné aux petits cultivateurs. Ce programme est plus particulièrement dirigé vers la production cotonnière, en vue d'alimenter en matière première sa petite mais moderne filature établie aux Gonaïves.

Depuis quelques trois ans le programme de prêts supervisé est surtout dirigé vers des groupements de cultivateurs. Pour faciliter son action l'institut de Développement l'IDAI a dû créer une société filiale: la Société d'Équipement National ou SEN. Cette société entreprend les activités que l'institut ne peut pas faire lui-même directement soit à cause de certaines restrictions statutaires ou contractuelles, soit à cause de la saine gestion financière.

BUREAU DE CREDIT RURAL SUPERVISE

Après le cyclone Hazel, en novembre 1954 plusieurs groupes de travail furent formés au Département de l'Agriculture en vue d'étudier et de proposer des projets pour réhabiliter les régions dévastées par le cyclone. Parmi ces projets citons l'expansion de la culture du cotonnier annuel dans la Plaine de Port-à-Piment du Nord dans l'arrondissement des Gonaïves, la régénération des cacaoyères du Borgne et de la Grand'Anse et l'établissement de 200 familles sur plus de 1000 ha. appartenant à l'Etat dans les hauteurs des Sources Chaudes dans l'arrondissement de Tiburon. Ces projets présentaient tous une originalité pour l'époque. Leur modalité d'exécution était basée sur un système nouveau en Haïti, le "crédit planifié". Ils ne furent pas réalisés, mais l'idée de "crédit planifié" fut retenue.

Comme l'ICAI ne répondait pas, à tort ou à raison, à l'attente du Département de l'Agriculture on pensait que c'était le moment indiqué pour expérimenter le système de "crédit planifié". C'est ainsi qu'en septembre 1956 fut créé par un ordre de bureau un petit organisme expérimental de crédit dénommé "Bureau de Crédit Rural Supervisé" ou BCRS. On voulait d'une part expérimenter la méthode intégrée où vulgarisation et crédit étaient associés, pour concourir à la promotion des agriculteurs au triple point de vue technique, social et économique. et d'autre part, régénérer les "cultures de base", ou d'exportation: cacao et café. Ainsi comme politique de crédit le BCRS recherchait la ferme du "type familial", provisoirement fixée entre 4 et 6has et pour laquelle le plan de financement tenait compte de ses différents aspects: le foyer, la terre, les cultures le cheptel. L'aire d'opération était limitée à trois régions affectées par le cyclone: Moron, Fond-des-Nègres, le Borgne.

Le BCRS ne devait pas concurrencer les banques commerciales existantes ni faire double emploi avec l'ICAI. Puisque le taux d'intérêt de celui-ci était de 7% l'an pour les prêts agricoles et celui du BCRS de 6%, certaines restrictions furent imposées. Le BCRS ne prêterait qu'aux agriculteurs qui ne pouvaient pas trouver un financement ni auprès d'une banque commerciale, ni auprès l'ICAI. Étaient exclus d'emblée les agriculteurs qui possédaient ou exploitaient une entreprise de plus de 6 has. les coopératives et naturellement les sociétés anonymes. Comme l'action du BCRS sera toutefois évaluée tant par le succès de ses interventions agronomiques que par le résultat de ses opérations financières, étaient également écartés les agriculteurs sous-marginaux, ceux dont les exploitations étaient au dessous de 4 has.

Le concept de "l'entreprise familiale type" représentait dans la pratique un carcan pour le BCRS. En effet, dans le rapport sur le séminaire de Panama, les délégués haïtiens le signalent comme une des difficultés rencontrées, parce que, disent-ils, près des 3/5 des familles exploitent des fermes au dessous de 2ha58. Aussi dans leurs vœux suggèrent-ils la révision du concept pour "l'ajuster à la réalité de la famille haïtienne".

Comme on peut le deviner l'expérience fut pleine d'attraits, hardie et enviable. Cela n'empêchait pas au projet de progresser lentement, à cause même de sa nouveauté. La préparation d'un plan d'exploitation, qui se voulait tant soit peu rationnel absorbait un temps considérable pour un agronome qui n'avait encore acquis que peu d'expérience en la matière. La clarification des titres de propriétés était très souvent une autre cause de retard. Quand le bien était dans l'indivision les difficultés d'ordre juridique augmentaient.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore dont les troubles politiques des années 57, il n'a été approuvé en trois ans qu'une cinquantaine de prêts dépassant à peine \$ 17.000 et sur lesquels il n'a été déboursé que le tiers.

Ce projet a été le résultat d'un accord signé le 13 avril 56 entre le Département de l'Agriculture et la US opérations Mission to Haiti (USOM/H) qui accordait un don de \$ 125.000. provenant des fonds du Programme d'aide économique de la International Cooperation Administration (ICA). La contribution du Gouvernement haïtien fut évalué à \$ 75.000 représentant le montant des salaires du personnel, la fourniture des locaux et du matériel de bureau.

Le personnel du projet comprenait en tout une dizaine d'agronomes, quatre comptables et une secrétaire. Au bureau central il n'y avait que quatre employés, le reste était répartis dans les trois bureaux régionaux.

BUREAU DE CREDIT AGRICOLE

Bien que les résultats obtenus par le BCRS fussent plutôt modestes, comme vous venez de le voir, le programme était considéré comme prometteur. Le paysan ne répugnait pas le crédit et on pouvait financer les inputs. Aussi lorsque les pouvoirs publics ont décidé d'exécuter dans le Nord l'opération "POTE COLE", ils accordèrent a ce système de crédit une place importante, mais il a été jugé nécessaire de réviser complètement la politique de crédit jusque là utilisée.

Le BCRS fut liquidé et remplacé par le Bureau de Crédit Agricole ou BCA en vertu de l'accord du 1er juin 1959. Tout en restant un "service subsidiaire" du Service d'extension agricole rebaptisé lui-même Service de la production et de la vulgarisation agricoles, sa politique de prêt fut assouplie et élargie. Le concept de "ferme du type familial" ne fut pas abandonné, mais dorénavant l'exploitant pouvait solliciter un prêt juste pour financer une activité. L'étendue des terres n'étaient plus un critère limitatif, on pouvait financer coopératives et sociétés anonymes.

Le BCA fut utilisé pour renforcer les programmes agricoles des projets intégrés, aussi des bureaux régionaux furent ouverts dans l'aire de l'ODVA dans l'artibonite et du Water Shed à Thomonde. Le Bureau de Fond-des-Nègres ne réalisant presque pas d'affaires fut fermé. Celui de Moron à Marfranc resta en veilleuse tandis que le siège du Bureau du Nord qui était au Borgne fut transféré au Cap-Haïtien.

D'après le nouveau schéma utilisé, le crédit s'appuyant sur la technique agricole, les techniciens du Poté, colé, de l'ODVA et du Water Shed étudiaient les projets et soumettaient aux employés du BCA le dossier du client pour le financement. Pour enlever toute hésitation de la part du BCA quand le prêt était d'une certaine importance, l'organisme de tutel, l'ODVA dans l'espèce, proposait d'avaliser le prêt. C'était l'ère d'une certaine euphorie, le succès en principe du moins, assuré puisque la technique avait trouvé le crédit pour la véhiculer. Les agents de vulgarisation ne prêchaient plus en vain. Le planteur ne pouvait plus pretexter le manque de fonds pour adopter les recommandations du technicien puisque le BCA était là pour fournir le crédit et tout le crédit nécessaire.

L'expérience acquise par le BCA en matière de distribution du crédit agricole était jugée quand même valable puisque l'Institut de Développement Agricole (IDAI) qui venait de remplacer l'INCAI - juin 1961 - voulait profiter de la structure administrative du BCA pour lancer son programme de crédit agricole.

Un protocole entre l'IDAI, le Département de l'Agriculture et le BCA établissait les modalités d'exécution pour l'ex. 1962-1963 de la première campagne cotonnière dans la Plaine des Gonaïves. D'après ce protocole l'IDAI porterait les fonds, le Département de l'Agriculture par sa section des fibres et oléagineux fournirait l'assistance technique et le BCA administrerait les prêts. Le protocole ne fut pas renouvelé, mais l'IDAI avait lancé son programme de crédit supervisé et le BCA s'implantait aux Gonaïves.

Brusquement en 1962 l'USOM discontinua son assistance à Haïti. L'accord signé le 1er juin 1959, amendé le 13 avril 1961 pour faire du BCA une institution autonome, mais toujours sous la tutelle du Département de l'Agriculture, avait prévu le financement du BCA jusqu'à 1965 pour atteindre un encours de \$ 3.000.000 valeur qui avait été estimée suffisante pour assurer l'auto-financement du BCA. A la remise du projet au Département de l'Agriculture le 19 décembre 1962 l'USOM n'avait avancé, pour prêts et achats de matériel que \$ 850.000 auxquels il faut ajouter près de \$ 100.000 le solde des fonds du ECRS. C'était là un capital bien modeste pour une institution de crédit agricole.

La suppression de l'aide américaine entraîna automatiquement la liquidation du Poté-Colé et du Water Shed, et la mise en veillesse de l'ODVA. Les principaux organismes de support ayant cessé de fonctionner le BCA devait ressentir le contre-coup. En premier lieu le client voyant partir le "fournisseur", le principal "donneur" de fonds, s'attendait à voir disparaître aussi le BCA. Il n'était plus disposé à rembourser d'ailleurs l'assistance technique était discontinuée. Et, situation aggravante, le prix du cacao, le principal activité financée s'évilissait chaque jour sur le marché international. Pour parer à cette fâcheuse situation il fut décidé une diversification de l'action de l'institution. Puisque le BCA avait une antenne aux Gonaïves le projet cotonnier fut repris pour la campagne 1963-64 avec l'apport financier du CONADEP au lieu de l'IDAI comme troisième partenaire. Il fut étendu les années suivantes successivement à St. Marc, Hinche. D'après le même modèle le BCA a participé à d'autres projets avec toujours le financement du CONADEP, projet de riz dans l'Artibonite par l'opération "action concertée," un projet de dératisation des cacaoyères du Borgne et de Moron- Dame-Marie.

Au point de vue crédit ces projets n'ont pas donné de grands résultats, le taux de récupération des prêts est resté très faible, dérisoire pour la dératisation, mais il est permis au BCA de tenir, d'avoir une trésorerie, momentanément importante. C'est ce qui a permis au BCA d'ouvrir le Bureau régional de Jacmel.

Du côté politique le Ministre de l'Agriculture d'alors se basant sur l'art. 12 du Code Rural François Duvalier jugea opportun de donner un statut légal au BCA. La Loi du 17 septembre 1963 consacra officiellement son statut d'organisme de crédit en lui conférant une structure institutionnelle sous le triple aspect administratif légal et financier. Tout en faisant partie du Département de l'Agriculture il devint un service public doté de l'autonomie financière et jouissant d'une personnalité politique propre.

Le BCA est coirré d'un Conseil d'administration de 7 membres composé de représentants des Départements des Finances et du Commerce, de la Banque Centrale et de l'IDAI. Le Ministre de l'Agriculture est d'office le Président du Conseil, le Directeur Général de l'Agriculture le Vice-Président, et le Directeur du BCA le secrétaire.

Son siège social et établissement principal se trouve à Damien. Le BCA comprend des Bureaux régionaux et locaux. Faisant suite aux recommandations faites par CUNA depuis octobre 1980 les Bureaux régionaux commencent à jouir d'une très large autonomie. L'instruction des prêts se fait au niveau de l'agence locale. Le prêt est approuvé au niveau régional par un comité de 3 membres, composé du Directeur régional, président d'office, d'un deuxième membre désigné par la Direction générale de l'Agriculture en général et l'agronome de district, le 3ème membre est désigné par les deux premiers membres. Il doit être quelqu'un choisi dans la région.

POLITIQUE ACTUELLE DE CREDIT

Par suite de la fermeture des projets de support Poté Colé, Water Shed, l'ODVA en dernier lieu et la détérioration financière des années 64 il fallait changer de politique de prêt, de tactique et de stratégie. En premier lieu il fut décidé de ne plus accorder de prêts à moyen terme et de ne consacrer ses fonds qu'aux prêts de campagne et pour des cultures saisonnières.

Par ailleurs ne subsistant plus les contraintes des organismes et projets de support dont les objectifs court terme sont très différents de ceux du BCA l'institution devint plus libre dans le choix de la clientèle.

Donc plus particulièrement dans les Bureaux régionaux nouvellement ouverts, qui ne comprenait qu'un seul employé, le directeur, on procédait à un choix plus minutieux des clients. On recherchait le planteur vraiment professionnel. D'un autre côté comme les fonds du BCA s'amenuisaient il fallait non seulement trouver le client qui rembourserait mais encore celui dont les besoins étaient plus modestes. Par la force des choses et des circonstances était mis en application le principe fixé par la loi organique du BCA d'accorder priorité aux petits prêts. Se pose alors immédiatement le problème du coût d'administration de ces petits prêts. Leurs remboursements aussi sont plus dangereux car les frais de recouvrement dépassent les gains.

Enfin l'identification, le domicile même du petit planteur client représentent une autre difficulté à surmonter. C'est ainsi que le BCA fut amené à se pencher sur la possibilité de faire des prêts collectifs, à des groupements de petits paysans, ceux qui, à la saison des semailles, sont obligés de se défaire d'un pourceau, d'une poule, ou d'accepter d'un voisin un prêt usuraire, ou de se restreindre d'avantage pour arriver à mettre sous culture sa petite parcelle à vivres.

D'après le système envisagé il sera laissé aux paysans le soin de choisir ses partenaires, qui ne doivent pas être moins de sept et plus de quinze. Ils désigneront eux-mêmes les activités à financer, et détermineront encore eux-mêmes pour chaque membre, d'après sa capacité de remboursement, le montant du prêt qu'il peut recevoir. Le groupement présentera au BCA une demande globale pour tous ses membres et se chargera de la répartition en faisant des sous-prêts à chacun d'eux. A la récolte il se chargera du recouvrement pour rembourser le BCA. En contre partie le BCA exige la responsabilité collective des membres pour la totalité du prêt. Ensuite il garde 5% pour constituer le 12%. Le groupement ne traitant qu'avec ses membres le trop-perçu réalisé sera déposé au BCA comme épargne forcée et sera retourné aux membres en fin de période, au prorata des affaires contractées. Le BCA de son côté accorde 3% d'intérêt sur ces dépôts. A cette date le BCA détient aux ordres des "sociétés" plus de \$ 900.000, à titre de cette épargne forcée.

Le Conseil d'administration du BCA a baptisé ces groupements "sociétés agricoles de crédit". Il leur a préparé un modèle fort simple de statut. Dans ces statuts il est prévu que la société se transformera en coopérative dès que son capital social aura atteint \$ 1.000,00. Pour solliciter un prêt du BCA la société doit en tout premier lieu se faire enregistrer tant au Service de la coopération du Département qu'au Bureau central du BCA.

L'expérience débuta effectivement en décembre 1966 dans la Plaine de Léogane par l'approbation de treize prêts pour un montant total de \$ 13.732. à treize sociétés. La retenue de 5% devant constituer le capital social de ces sociétés a été de \$ 686.65. Douze ans après pour les seuls neuf premiers mois de 1978 il a été accordé dans les dix Bureaux régionaux du BCA, d'une part dans le cadre du programme ordinaire du BCA \$ 1.559.495 à 249 sociétés, et d'autre part dans le cadre du programme "Petites plantations caféières" \$ 1.130.175 à 565 sociétés. Tandis que des prêts individuels n'ont été que 31 pour \$ 46.289.

Jusqu'à présent il n'a été perçu aucune tendance de ces sociétés à se muer en coopérative. Une seule, sous des circonstances contingentes, a été transformée, sans succès d'ailleurs, en coopérative. Elle est actuellement en veilleuse. D'après les Directeurs régionaux les meilleures sociétés sont celles qui ont une dizaine de membres.

Depuis six ans le système subit, et je crois avec honorabilité, un nouveau test de viabilité. En effet l'USAID ayant été semble-t-il, pas trop mal impressionné par l'approche des prêts collectifs utilisée par le BCA pour atteindre le petit planteur au moindre risque et au moindre coût a voulu utiliser le même système pour exécuter, après accord avec le gouvernement, le programme d'amélioration des petites plantations caféières. C'est ainsi que depuis 1974 il arrive au BCA de s'associer une fois de plus avec une autre institution à l'exécution d'un projet agricole.

Dans le cadre de ce programme caféier la cadence à laquelle les sociétés sont créées est fonction des objectifs du projet. En cinq ans il a été ainsi créé pour le projet et pour les besoins du projet plus de 900 sociétés, alors que pour tout le BCA et en treize ans il a été organisé à peine 700. Dans l'aire du projet on rencontre des sociétés dont les membres sont des universitaires. Malgré ces nouvelles contraintes le système tient. Les sociétés empruntent et remboursent. Il y en a qui sollicitent des prêts pour des cultures autres que le café. Certes tout ne marche pas à la perfection, mais il ne s'est pas révélé des signes d'incapacité ou d'inaptitude fondamentales à remplir sa mission. Au contraire je pense que pouvoir jouer son rôle sans trop d'inconvénients pendant ces derniers six ans est une preuve de plus de la viabilité du système.

Dans cet ordre d'idée il a été relevé que par ce système le crédit au lieu de suivre les routes carrossables ou de s'agglutiner aux alentours des villes et des bourgs est de préférence canalisé vers l'hinterland, dans les régions les plus inaccessibles où aucun employé aurait pensé rechercher une clientèle. Et ces clients remboursent, et, ponctuellement.

Naturellement le BCA avec des prêts de taille encore lilliputiennes (entre \$60 et \$400 le plus grand nombre restant aux environs de \$200) ne véhiculant, et pour cause, peu de facteurs de production, le BCA dis-je ne peut pas prétendre que son action va déboucher sur le développement rural. Son intervention, tout en allégeant certes la misère rurale, est de préférence éducatrice. Elle empêche aux petits planteurs de se défaire de sa petite épargne monétaire ou nature, ou de se priver de l'essentiel, pour arriver à emblaver sa petite parcelle. Elle peut permettre aux plus industrieux d'arriver à une amélioration sensible de leur situation.

C'est ce qui explique, peut-être, un certain engouement du monde rural vers les guichets du BCA, aux époques des semailles.

D'un autre côté l'action éducatrice du BCA est plus profonde et prend chaque jour plus d'ampleur. Le BCA apprend certes aux ruraux l'usage des instruments de crédit. Mais là où son action est plus importante c'est à travers les sociétés. Les agriculteurs y apprennent à diriger leurs propres affaires. Ils participent avec le BCA dans les prises de décision. Ils choisissent les membres de la communauté à faire partie de la société, ils élisent leurs dirigeants, soumettent leurs besoins, apprécient les demandes des membres, assurent des prêts pour la communauté. Si comme nous l'espérons les sociétés deviennent des actionnaires du BCA, alors on verra l'utilisateur du crédit en être en même temps le gestionnaire.

En résumé nous avons vu le crédit agricole par le BCRS utiliser le concept de la ferme du type familial, c'est à dire la ferme d'une dimension telle que le paysan peut l'exploiter avec sa famille et n'utilisant une main-d'oeuvre salariée qu'en période de pointe, semaille-récolte, pourtant tirer suffisamment de revenu pour mener une vie décente. A priori, par ce système le crédit, en embrassant la ferme comme un tout, en véhiculant les facteurs de production, et grâce à un plan rationnel d'exploitation devrait déboucher sur le développement. Néanmoins les résultats n'ont pas été convainquants et pis est la lenteur et le coût du système mettent en cause sa praticabilité.

Il a été ensuite essayé une formule qui se voulait plus souple et plus dynamique: associer le crédit à des projets de développement intégrés ou à des projets ponctuels. Là encore les résultats n'ont pas été à la dimension de l'attente.

C'est ainsi après avoir essuyé échecs après échecs, le BCA a été amené à essayer l'approche du crédit collectif par le biais des petits groupements de 7 à 15 planteurs. Après treize années de fonctionnement la transformation de ces sociétés en coopératives est une conception dépassée. Maintenant c'est de préférence le BCA qui devra se transformer pour devenir une institution mixte, en acceptant les Sociétés comme des partenaires. Les dépôts que celles-ci maintiennent au BCA serviront à l'acquisition d'actions dans l'institution qui deviendra l'affaire des planteurs. Le système de crédit deviendra un édifice à trois étages: au bas se trouvent les sociétés qui administrent les prêts, au second étage se situent les bureaux régionaux qui accordent des prêts, Le BCA au niveau central aura la mission de coordonner et de contrôler tout le système, et de fournir les avances au Bureau régional.

Messieurs, comme vous pouvez le comprendre, il reste encore beaucoup à faire, ou si vous préférez le Bureau de Crédit Agricole a encore beaucoup de difficultés à surmonter avant de devenir un élément offensif dans la bataille du développement.

Sans chercher à les énumérer toutes, je crois qu'il n'est pas sans importance de vous signaler au moins trois.

La première est d'ordre interne. C'est l'impéritie du personnel. La pratique du crédit agricole est récente, sans antécédent ni modèle. C'est sur le tas que se forme le personnel. On peut dans ces conditions éviter des erreurs. Pensant à ces erreurs que l'on a identifiées après coup; que l'on a cherché à corriger et que d'aucuns trouvent matière à critique, il me vient à la mémoire cette réflexion que je vous soumetts, elle est de Jules Méline.

"Les jeunes générations qui ont trouvé le problème résolu s'imaginent volontiers qu'elles ont tout fait et que le crédit agricole est sorti, un beau jour, tout armé du cerveau de Jupiter".

La deuxième est d'ordre externe au BCA. Elle résulte de la structure économique même du pays. On la connaît, on en parle mais sans dégager suffisamment, à mon sens toutes les conséquences et tirer les conclusions appropriées. En effet vu l'importance de la population rurale, de l'ordre de 8 ruraux contre 2 citadins, tout effort pour augmenter la production agricole, (le maïs et le millet sont des cas typiques) débouche sur un problème de marché. Comme le pouvoir d'achat individuel de la population rurale est très faible, et le nombre de consommateurs urbains fort limité, il restera entre les mains de l'agriculteur un excédent de produits qu'il n'arrivera pas à écouler facilement à un prix rémunérateur.

Enfin une autre difficulté encore d'ordre externe au crédit qui freine le développement est le problème de l'équipement rural et celui des instruments aratoires. On reconnaît que le manque de technique est un facteur limitatif, on accuse la petitesse des propriétés rurales. Mais l'on oublie qu'un paysan ne peut préparer de terre qu'à la dimension de sa houe ou de sa serpette. Cette situation nous conduit comme corollaire, à évoquer le problème de la main-d'oeuvre agricole. Ces questions d'outils et de main-d'oeuvres sont jusqu'à nouvel ordre des facteurs décisifs et limitatifs dans la préparation du sol et donc de la production agricole.

Messieurs, j'ai essayé de situer le Bureau de Crédit Agricole dans le contexte de notre système de production, et plus particulièrement je voulais tracer son cheminement ou si vous préférez décrire sa vocation dont les linéaments se voudraient d'être utile à une partie de ces cinq ou six cent mille familles rurales qui attendent les bienfaits du crédits agricole pour se mettre sur les rails du développement.